

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau:

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

23/08/04
[Signature]

2. Intitulé de l'unité de formation:

Coiffure: techniques et pratiques de mise en forme – Niveau avancé – Renforcement

CODE DE L'U.F	83 13 08 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 805
---------------	-----------------	-----------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation:

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises:

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation:

O (1) Enseignement secondaire de :

★ (1) transition

O (1) qualification

du degré :

O (1) ~~inférieur~~

★ (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: O (1) ~~oui~~ ★ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement:

Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours:

Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales:

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours:

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: 83 13 08 U21 E1

Code du domaine de formation: 805

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Dessin de coiffure	CT	B	20
Technologie et méthodes de travail	CT	B	44
Pratique professionnelle	PP	L	64
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	32
		Total des périodes	160

✓

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:


b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

3 0 AOUT 2004

Date:

A. COLLINET
ADM. PEDAG.
Signature: 

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

U.F. : Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – Niveau avancé - Renforcement

Annexe 1

Page 1

1. Finalités de l'unité de formation

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 1.1.1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- 1.2.1 D'effectuer tout type de soutien de mise en forme avec dextérité, professionnalisme (rigueur, rapidité et sens des responsabilités);
- 1.2.2 D'adapter un type de coiffure aux effets esthétiques recherchés;
- 1.2.3 De justifier ses choix.

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités préalables requises

En approche esthétique et historique de la coiffure et dessin,

- A partir de dessins ou de photos,
 - Situer une coiffure (H/D) dans sa période historique et la caractériser;
- A partir de croquis,
 - Dessiner et colorier un projet de coiffure en tenant compte des détails morphologiques et justifier son choix ;

En technologie et méthodes de travail;

- Identifier les affections courantes du cuir chevelu;
- Choisir un shampoing spécifique ;

En coiffure mixte : pratique professionnelle – Mise en forme,

En tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie et en ayant le souci des règles d'hygiène professionnelle (personnelle, matériel, linge, équipement et mobilier) y compris les règles de stérilisation et de désinfection,

Mis dans des conditions de travail proches de la réalité,

En respectant le mode opératoire établi,

- Mettre en œuvre les pratiques et les comportements professionnels suivants :
 - Etablir le dialogue avec la clientèle pour :
 - S'informer de ses desiderata;
 - Vérifier son degré de satisfaction (confort, appréciation du service...);
 - Créer une relation de confiance;
 - Préparer le poste de travail;
 - Organiser son travail en fonction des différentes étapes de l'acte technique mis en œuvre et de leur ordre chronologique;
 - Choisir et préparer les produits nécessaires pour assurer un travail de qualité;
 - Manipuler les outils et le matériel d'une manière adéquate;
 - Mettre en œuvre le geste professionnel adéquat;
 - Effectuer les actes techniques, en respectant l'ordre chronologique et les critères de qualité des opérations techniques intermédiaires pour un shampoing et une mise en forme :
 - Appliquer les produits fixants;
 - Effectuer le coiffage final;
 - Appliquer les produits de finition.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation "Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – Niveau de base" (code : 83 13 04 U 11 D1).

**U.F. : Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – Niveau
avancé - Renforcement**

U.F. : Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – Niveau avancé - Renforcement

Annexe 3

Page 1

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

4. Programme des cours

4.1 Technologie

En exploitant notamment les suivis et savoir-faire ci-dessous, l'étudiant, à la fin de cette formation, sera capable de :

- En dessin de coiffure :
 - Analyser une coiffure;
 - Dessiner une coiffure sur gabarit;
 - Dessiner les différentes coiffures;
- En technologie et méthodes de travail :
 - Caractériser les résines fondues;
 - Déterminer les éléments nécessaires à l'établissement du diagnostic (dialogue avec le (la) client(e), méthode d'observation...);
 - Décrire le test gestuel intuitif (connaissance des zones de coiffage, volume, plat...);
 - Caractériser les différents éléments d'une mise en forme "Messieurs";
 - Déterminer et caractériser l'outillage spécifique à la mise en forme "Messieurs".

4.2 Pratique professionnelle

L'étudiant sera capable, selon une procédure établie dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et en faisant appel à sa créativité, de :

- Réaliser des différents enroulages de mise en plis et bouclages techniques;
- Réaliser le coiffage final de la mise en plis;
- Réaliser la pose de mèches colorées : par pinces, par résine fondue;
- Réaliser des coiffures de soirée avec ou sans pose d'ornement(s), de cérémonie, de circonstance (mode)...
- Réaliser des coiffures artistique, de fantaisie...
- Entretenir, coiffer, poser, adapter les postiches;
- Exploiter les techniques nouvelles :
 - Lissage : brosse plate, fer céramique;
 - Coiffage éclaté;
 - Application du gel, de la cire, du baume;
- Réaliser les différents brushings (soutenus, souples, lisses...);
- Utiliser le fer à boucler;
- Réaliser une mise en forme "Messieurs" adaptée à la coupe réalisée;
- Entretenir et désinfecter l'outillage.

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de :

- En dessin de coiffure :
 - Dessiner une coiffure imposée;
- En coiffure mixte : technologie et pratique professionnelle – Mise en forme :

En tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie et en ayant le souci des règles d'hygiène professionnelle (personnelle, matériel, linge, équipement et mobilier) y compris les règles de stérilisation et de désinfection,

Mis dans des conditions de travail proches de la réalité,

En respectant le mode opératoire établi,

- Réaliser une mise en forme adaptée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le soin et la précision apportés à l'acte technique;
- La créativité;
- La vitesse d'exécution.

U.F. : Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – Niveau avancé - Renforcement

Annexe 6

Page 1

6. Chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant.